

Monsieur l'Abbé Barthe : sur le thème de la réforme de la réforme.

De manière très brève, dans le temps qui reste, (cela nécessiterait une conférence doctrinale un peu longue) donc je vais me borner à quelques indications.

Le Motu Proprio ne parle pas expressément du thème de réforme de la réforme, mais tout le monde sait, pour avoir lu ou entendu parler des écrits du Cardinal Ratzinger sur la liturgie, que ce thème est sous-jacent au texte qui a été publié, dans la mesure où le Cardinal Ratzinger, Benoît XVI sans doute, même s'il ne l'a pas dit depuis, estimait que la réforme de la fin des années 60, il en parle notamment dans "Histoire de sa Vie", n'a pas été ce qu'elle aurait dû être et ce que la diffusion de la messe traditionnelle, je pense, va confirmer très fortement.

Je le dis tout simplement, la concurrence entre les deux formes du rite romain, je rejoins Daniel Hamiche sur ce thème qui est, je pense, au fond de ce qu'est le Motu Proprio, - il le disait avec un brin de malice, évoquant des réalités économiques - il y a une véritable mise en concurrence des deux formes du rite, et cela va accélérer l'établissement de la conviction que la plus radicale réforme qui ait jamais eu lieu dans le rite romain, celle de l'après-concile, ne peut pas survivre comme telle. Je crois vraiment que la pointe de Summorum pontificum est d'établir cette concurrence. Je ne vais pas me lancer dans une analyse ecclésiologique du Motu Proprio, mais il s'agit d'un cas, me semble-t-il, assez paradoxal d'orthopraxie. On utilise ce terme pour la théologie progressiste par exemple l'inculturation, la pratique précède ou va amener la théorie, la théologie en l'espèce, mais paradoxalement il s'agit d'une autopraxie conservatrice. Benoît XVI semble avoir voulu faire en sorte qu'au milieu d'une situation donnée - une réforme qui n'a pas été ce qu'elle devait être - une émulation puisse s'établir, donc le fameux thème de l'enrichissement réciproque.

Je développerai deux points rapidement :

- 1° La liturgie de Paul VI est essentiellement réformable, c'est une liturgie de 40 ans, et la liturgie traditionnelle est intrinsèquement réformatrice ; elles sont donc faites l'une et l'autre pour s'entendre.

La liturgie de Paul VI appelle une révision. C'est une liturgie, il faut le rappeler, qui n'a que 40 ans. C'est une tradition de 40 ans et le Cardinal Ratzinger rappelait lui-même cette conversation de Bugnini, disant qu'elle ne durerait pas plus de 40 ans, telle qu'elle est en tous cas. C'est une réforme tout à fait radicale et la dernière intervention sur ce thème, quelques mois avant l'élévation au souverain pontificat du Cardinal Ratzinger, est la recension qu'il avait donnée d'un ouvrage d'un bénédictin anglais, le Père Alcuin Reid, "Le Développement Organique de la Liturgie" (je traduis). Le Cardinal Ratzinger en appelait à une autre réforme liturgique, en s'appuyant sur ce que disait le Père Reid, en disant que le mouvement liturgique d'avant Vatican II, tel qu'il apparaissait dans les réformes de Pie XII, aurait pu se continuer en fonction de la Constitution Conciliaire sur la liturgie, mais qu'il y avait eu dans la réforme telle qu'elle avait été appliquée après Vatican II, une rupture.

C'est grosso modo la thèse des gens qui veulent la réforme de la réforme, c'est-à-dire par exemple le Père Michael Lang, le Père Joerg Petro, Mgr Bux, tous ces théologiens de la liturgie qui entourent actuellement le Pape et qui pensent que la réforme de l'après-Concile est une

trahison de facto de la vraie réforme. Je parle toujours dans la réforme de la réforme, réforme de la réforme de Paul VI. Autrement dit la thèse du Pape semble être - et celle de ces théologiens c'est sûr qu'elle est celle-là - que la réforme de 1970 a été, pour reprendre les termes du discours de 2005, une réforme de rupture contre ce qu'ils pensent être le véritable esprit de Vatican II, laquelle s'est substituée à une réforme de continuité, selon cet esprit, qui n'a pas eu lieu. Alors toute la question est de savoir, pour ces réformateurs de la réforme, quelle aurait été cette vraie réforme. Aucun document ne le dit. Rien n'a été laissé dans les archives.

Il semble, sinon chez Joseph Ratzinger, en tous cas chez ces théologiens, que cette réforme de la réforme vers laquelle ils veulent aller, ressemblerait assez à ce qu'on appelle les rubriques de 1965, c'est-à-dire les changements qui ont suivi immédiatement le Concile, dans le but d'aller plus loin, d'ailleurs, mais en tous cas n'ont pas modifié substantiellement ce qui était la messe dite de Saint-Pie V à l'époque, mais qui l'ont relativement transformée. On n'en sait rien mais en tous cas voilà quelle est la visée.

- 2° La liturgie traditionnelle est à mon sens intrinséquement réformatrice. Je dis réformatrice pour ne pas dire réformatrice, mais je voudrais dire réformatrice, parce que le terme de réforme, dans l'Eglise, est un terme traditionnel, celui de la réforme du Carmel, de la réforme grégorienne, de la réforme du Concile de Trente.

Ce n'est pas nécessairement, et même souvent ce n'est pas du tout une mutation de rites, une mutation de textes qui constitue l'essence de cette réforme, mais, plutôt que de modifier la lettre des prières, des cérémonies, il s'agit de retrouver leur esprit. C'est le grand message, à mon avis, de l'encyclique *Mediator Dei* dont on fêtait l'anniversaire l'année dernière en 2007. Pour réaliser une vraie participation à la messe, il faut s'unir, disposer son âme à ce qui se passe dans les cérémonies, l'immolation du Christ à nouveau sur l'autel de manière non sanglante, ce que disait Pie XII. Et toute une partie du mouvement liturgique est allée dans ce sens, c'est-à-dire une forme très exigeante qui permet de retrouver l'esprit.

Et de fait, on peut tout à fait soutenir que le mouvement d'opposition à la "réforme" de Vatican II, est rentré dans un véritable esprit réformateur, stimulé par la crise liturgique et qui a, jusqu'à un certain point, commencé à réaliser ce type de réforme dans le sens traditionnel du terme. Par exemple, puisque je suis assez vieux pour avoir connu la manière dont était célébrée la messe de Saint-Pie V avant Vatican II, une espèce d'épuration dans le style. La liturgie tridentine a été extraite de son milieu paroissial, pour devenir majoritairement le fait de jeunes clercs formés pour elle, qui ne demande qu'à revenir dans les paroisses sous cette forme épurée, et on pourrait dire améliorée.

On ne peut nier qu'une connaissance de l'intérieur, une transition de cette connaissance par une catéchèse des fidèles, par une formation liturgique du clergé ait ainsi progressé dans un véritable sens réformateur, même si ce progrès est encore insuffisant. Une telle conception de la réforme exige une activité pastorale autrement plus exigeante que la révision du rituel, et à fortiori évidemment, que la braderie de tout rituel. Et je pense que, par contamination, c'est un terme technique qu'utilisent les historiens du culte, on peut largement contribuer à la réforme de la réforme, c'est à dire à extraire le rite nouveau de ce qu'il faut bien appeler sa dégénérescence.

Au fond la forme extraordinaire est peut-être la vraie chance de sauver à terme la forme ordinaire. Mais alors, on peut se demander ce qui lui restera d'ordinaire à ce moment-là.